

Guide d'organisation du Trophy

1 Contexte / Classification

1.1 Contexte

Une fois par an, un Final-Trophy doit avoir lieu dans les catégories U13 et U15. Ce trophée constitue l'événement de clôture de la saison pour les sélections cantonales féminines et masculines. Le tournoi est organisé par un comité d'organisation local (ci-après « LOK »).

Sont autorisées à participer les équipes U13 et U15 des sélections cantonales, conformément au manuel de promotion de la relève. Si nécessaire et si cela sert le déroulement du tournoi, le plateau peut être complété par des équipes internationales issues de groupes d'âge ou de niveaux de jeu comparables.

Le Final-Trophy marque la fin de la saison pour les activités des sélections cantonales. Le tournoi doit être bien ancré dans la région concernée et, dans la mesure du possible, susciter un vif intérêt. La volonté d'organiser un événement exceptionnel pour les jeunes joueuses et joueurs et de promouvoir le unihockey doit être la principale motivation pour se porter candidat à l'organisation.

1.2 Responsabilités

La gestion de chaque sélection cantonale incombe aux associations membres de la Ligue régionale ou à d'autres organismes régionaux reconnus par swiss unihockey. Ces organismes et les équipes d'encadrement qu'ils désignent sont responsables de l'encadrement et de la surveillance de leur sélection cantonale pendant toute la durée du tournoi.

swiss unihockey intervient en tant que partenaire de soutien du LOK et définit les règles du tournoi, le mode de jeu ainsi que les autres conditions-cadres du Final Trophy (conformément au manuel de promotion de la relève).

1.3 Comité d'organisation local (LOK)

Les Trophées U13 et U15 masculins et féminins sont attribués à un comité d'organisation local, qui est chargé de la préparation, du déroulement et du suivi de la manifestation. Le LOK peut être composé d'un ou de plusieurs clubs qui s'associent. swiss unihockey soutient le LOK pendant la phase de préparation du tournoi si nécessaire.

1.4 Processus de candidature

La procédure d'attribution est régie par le manuel « Promotion de la relève – associations cantonales », disponible sur le site web de swiss unihockey. swiss unihockey et le LOK sélectionné définissent ensuite les modalités de leur collaboration et signent un accord correspondant avant le 30 septembre. Le présent manuel fait partie intégrante de cet accord.

Le formulaire de candidature est également disponible sur le site web de swiss unihockey.

2 Exigences en matière d'infrastructure

2.1 Principe

En ce qui concerne l'organisation des matchs, les règlements de Swiss Unihockey s'appliquent. Les salles de sport répondent aux exigences de Swiss Unihockey. La salle et toutes les autres infrastructures nécessaires au bon déroulement du tournoi sont pré-réservées et louées par le comité d'organisation local (LOK).

2.2 Salles de sport

Pour le déroulement du tournoi, deux salles de sport de grande taille au maximum sont nécessaires, en fonction du nombre d'équipes inscrites. Idéalement, au moins l'une des salles dispose d'une capacité d'accueil de 300 places assises. Les deux salles sont idéalement situées à proximité l'une de l'autre, afin que les spectateurs et les équipes puissent se déplacer à pied d'une salle à l'autre. Pour le chronométrage des matchs, une horloge de match doit être disponible dans les deux salles.

Les salles de sport doivent disposer de vestiaires en nombre suffisant (recommandation : au moins 6 vestiaires par salle) pour pouvoir accueillir les équipes et les arbitres. Idéalement, chaque équipe dispose de son propre vestiaire.

2.3 Matériel

Pour le tournoi, un jeu complet de bandes et deux buts par salle doivent être mis à disposition. Le matériel doit être conforme aux directives de swiss unihockey.

Un secrétariat de match (voir § 5.4) conforme aux directives de swiss unihockey doit être mis à disposition pour chaque terrain. Des assistants et des juges de bande doivent également être prévus pour chaque terrain (cf. directive [SPRW 1](#) relative au déroulement des matchs).

3.4 Hébergement

Le LOK doit organiser l'hébergement des équipes et des entraîneurs. Il convient de veiller à ce que les jeunes et les adultes, ainsi que les deux sexes, puissent être logés séparément, mais que les équipes passent la nuit dans le même bâtiment que leurs accompagnateurs. Les abris de la protection civile peuvent par exemple servir de lieux d'hébergement. Les frais d'hébergement sont pris en charge par les équipes participantes (voir § 7.2). Avant la date limite d'inscription fin juin, le LOK s'assure que des hébergements pouvant accueillir jusqu'à 300 personnes sont disponibles à proximité des salles de match.

3.5 Restauration

Les équipes doivent se voir proposer les trois repas quotidiens par le LOK ou par les hébergements réservés. Les frais de restauration des équipes et de leurs accompagnateurs sont pris en charge par les organismes régionaux (voir § 7.2).

3.6 Transport

Si les deux salles de sport sont distantes de plus de 15 minutes à pied, le LOK met à disposition un service de navette. À cette fin, le LOK loue une ou deux camionnettes et désigne les chauffeurs chargés d'assurer le transport des équipes entre les deux salles de sport. Les camionnettes doivent également être utilisées pour transporter les équipes vers leur hébergement, si celui-ci se trouve à plus de 15 minutes à pied de la salle de sport. Il convient de privilégier une solution utilisant les transports en commun.

3.7 Autres infrastructures

Dans la mesure du possible, les arbitres disposent de leur propre vestiaire. Le vestiaire est verrouillable.

4 Travaux préparatoires

4.1 Inscription des équipes

L'inscription s'effectue via l'outil Labeltool de swiss unihockey. Les équipes sont invitées au tournoi par le LOK. Les listes d'équipe correspondantes doivent être remises au LOK lors de l'inscription. L'invitation des équipes par le LOK se fait par écrit et contient toutes les informations pertinentes pour l'inscription.

Avec l'invitation, le LOK envoie une fiche d'information contenant toutes les informations importantes concernant le tournoi (telles que les lieux des matchs, l'emplacement des hébergements disponibles, les possibilités de restauration, les parkings, le format, la répartition des groupes, etc.)

4.2 Calendrier et règlement

Le calendrier des matchs est établi par le LOK en tenant compte des trajets aller et retour des équipes. La répartition des groupes et le format sont définis dans le manuel de promotion des jeunes talents.

Le tournoi dure au maximum 2,5 jours (vendredi soir, samedi et dimanche). Si nécessaire et en fonction de la répartition des groupes et du lieu de la compétition, des matchs peuvent être programmés dès le vendredi soir.

Le LOK envoie le règlement du tournoi en même temps que le calendrier.

Afin que les arbitres puissent être informés suffisamment tôt de la composition des équipes, l'organisateur est tenu d'envoyer le calendrier définitif à swiss unihockey (responsable du développement sportif) au plus tard le 31 mars de l'année concernée.

4.3 Réservation de l'hébergement et des repas

Le LOK organise pour les équipes des possibilités d'hébergement à proximité des deux sites de compétition. La pré-réservation est effectuée par le LOK. Le LOK transmet les propositions d'hébergement aux organismes régionaux. Les équipes choisissent elles-mêmes parmi les possibilités et prennent également en charge les frais de l'hébergement choisi. Les équipes sont libres d'arriver dès le vendredi.

4.4 Interlocuteur

Le LOK désigne une personne qui servira de personne de contact pour toutes les questions d'organisation auprès des équipes. La personne de contact pour les équipes doit parler allemand et français. Le président du LOK veille à ce que lui-même ou son représentant soit présent sur place pendant le tournoi et joignable à tout moment en cas d'urgence.

4.6 Matériel fourni par swiss unihockey

Si nécessaire, swiss unihockey fournit au LOK des ballons de match officiels, qui sont mis à la disposition des équipes pour l'échauffement. Les ballons deviennent ensuite la propriété du LOK.

swiss unihockey fournit les médailles pour les trois premières places (or, argent, bronze). 25 médailles sont remises par équipe. L'équipe vainqueur reçoit en outre une coupe. swiss unihockey ne fournit pas de prix du meilleur joueur pour les matchs individuels.

swiss unihockey ne fournit pas de t-shirts pour les bénévoles du comité d'organisation local (LOK), ni de t-shirts pour les joueuses et joueurs participant-es.

5 Le tournoi

5.1 Calendrier

Afin d'assurer le bon déroulement du tournoi, le LOK établit un calendrier basé sur les horaires des matchs, qui définit les heures de repas des équipes et les éventuels transports des équipes depuis et vers les hébergements ou entre les deux salles de match. Les équipes sont ensuite informées par le LOK avant le tournoi qu'elles doivent respecter ce calendrier sans exception.

5.2 Règlement et mode de jeu

Les règles de jeu de Swiss Unihockey s'appliquent.

Le format et la durée des matchs sont définis lors de l'élaboration du calendrier et dépendent du nombre d'équipes inscrites.

Chaque équipe peut compter au maximum 20 joueurs de champ et 2 gardiens de but. Cette règle s'applique sans exception à toutes les équipes. Chaque équipe peut en outre compter au maximum 3 accompagnateurs officiels. Le LOK prévoit donc tous les repas et hébergements pour un maximum de 25 personnes par équipe.

5.3 Arbitres

Les arbitres sont désignés par le secrétariat de swiss unihockey. Le CO communique à swiss unihockey, avant le **31 mars**, le nombre d'arbitres souhaité (sur la base du calendrier des matchs).

Pour l'encadrement des arbitres, swiss unihockey recommande de désigner une personne du LOK qui s'occupe de leurs besoins et les assiste à titre consultatif tout au long du tournoi.

5.4 Speaker / Secrétariat de match / Juges de touche

Le LOK veille au bon déroulement des matchs, adapté à l'événement. Cela comprend la musique lors de l'entrée des équipes et pendant les pauses, ainsi qu'un(e) speaker(e) de qualité appropriée. Les officiels correspondants sont désignés par le LOK. Il s'agit au minimum d'un secrétariat de match complet, comprenant le/la speaker(e) ainsi que les chronométreurs et les juges de touche.



5.5 Autres conditions générales

L'entrée aux matchs est gratuite dans les deux salles pendant toute la durée du tournoi.

6 Sponsors / Publicité / Communication

6.1 Sponsors LOK

Le LOK est autorisé à rechercher ses propres sponsors et partenaires pour l'événement.

6.3 Promotion de l'événement

Swiss unihockey assure la promotion de l'événement via les canaux habituels de la fédération. Les moyens de communication peuvent également être utilisés par le comité d'organisation local (LOK).

6.4 Programme des matchs

Le LOK établit un programme simple du tournoi, qui est mis à disposition au format PDF et/ou en version imprimée.

6.5 Médias locaux

Swiss Unihockey ne se charge pas de la coordination avec les médias locaux. Le LOK coordonne les demandes des médias. Swiss Unihockey publie un communiqué de presse avant et après l'événement.

7 Finances

7.1 Frais à la charge des équipes participantes

- Frais d'hébergement de l'ensemble de leur délégation.
- Frais de transport aller-retour de l'ensemble de leur délégation.
- Toutes les autres dépenses engagées de manière indépendante pour le tournoi.
- Repas des équipes et des accompagnateurs (max. 25 personnes par équipe). 15 CHF par déjeuner ou dîner, 10 CHF par petit-déjeuner.

7.2 Frais à la charge du LOK

- Les éventuelles dépenses engagées de manière autonome pour des actions que le LOK planifie de son propre chef (p. ex. tombola, concours, etc.).

7.3 Recettes au profit du LOK

- Toutes les recettes provenant de l'exploitation de la cafétéria et du service de restauration lors des fêtes reviennent au LOK.
- Toutes les recettes provenant des sponsors et partenaires acquis par le LOK reviennent au LOK.
- **Le LOK peut exiger une cotisation de participation des délégations participantes. La cotisation de participation ne peut dépasser 500.- par équipe.**

8 Autres dispositions

8.1 Sécurité/Assurance

Le LOK est responsable de la sécurité des équipes, des arbitres, des invités et des spectateurs sur le site de la manifestation et dans ses environs immédiats.

Le LOK satisfait aux exigences prévues à l'art. 2.9 du WSR.

8.2 Autorisations/autorités

Le LOK se charge d'obtenir toutes les autorisations nécessaires auprès des autorités.

9 Remarques finales

Le secrétariat de swiss unihockey peut procéder à des adaptations concernant l'organisation, les conditions-cadres et les délais.

Tous les points non réglés dans le présent manuel seront résolus par les parties concernées dans un esprit de partenariat entre égaux.